



DATE : 26 avril 2017

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Aurélie Haenni

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Aurélie Haenni
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 décembre 2016
3. Comptes 2016
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.2. Comptes d'investissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Approbation du règlement scolaire
5. Reprise du chemin art. 3307 « La Léchère » Vesin
6. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2017
7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2017
8. Election d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Georges Berger
9. Informations communales
10. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE AURELIE HAENNI

Mme la Présidente Aurélie Haenni salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux, le bureau du Conseil Général, la presse ainsi que le public pour cette séance ordinaire du Conseil Général de Cugy et déclare ouverte cette première séance du CG de l'année.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Raphaël Grandgirard, Manuel Pires et Dominique Torche.

DATE : 26 avril 2017

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 15 du 14 avril 2017, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune. Elle rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle précise qu'à l'issue de cette séance, il y aura une présentation de la Coreb par M. Pierre-André Arm, directeur.

On passe au point 2

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 DECEMBRE 2016

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas lu ce soir. Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. COMPTES 2016

3.1. Compte de fonctionnement 2016

Mme la Présidente Aurélie Haenni informe les conseillers généraux que, comme mentionné dans le tractanda, ce sujet est débattu en débat organisé. Il donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat salue les personnes présentes. Compte tenu du nombre important de sujets ce soir, elle nous épargne le cadre légal sur la tenue des comptes communaux. Elle souligne toutefois que la vérification des comptes a été effectuée par les vérificateurs des comptes, les seules remarques ont été des louanges pour la tenue de ces comptes par notre boursière communale qu'elle remercie.

En ce qui concerne le compte de fonctionnement, elle relève certains chiffres dont :

- **Bénéfice** : **137'579.22** après des amortissements obligatoires de Fr. 211'660, des amortissements supplémentaires de Fr. 939'697.50 et une réserve pour l'assainissement/agrandissement de la salle polyvalente (montant crédit d'étude) pour Fr. 300'000.-.
- **Charges** : essentiellement des charges liées dont la plus importante l'enseignement – 8,7%
- **Produits** : impôts, le plus important les impôts des personnes physiques + 25,3%

Le tableau récapitulatif est présenté. Elle reste à disposition pour tout complément d'informations.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie Mme Currat pour cette présentation et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière.

DATE : 26 avril 2017

M. Gilles Zwahlen nous informe qu'en date du 15 mars dernier, une délégation de la commission financière a participé au rapport final de la révision des comptes communaux 2016. Lors de cette séance, Fiduservice SA, notre organe de révision, représenté par M. Fabrice Corminboeuf, expert en finance et controlling diplômé, s'est montré très rassurant par rapport à la qualité du travail de notre comptable. Aussi, aucune erreur n'a été décelée dans la comptabilité de notre commune. L'organe de révision atteste, dans son rapport établi le 16.03.2017, que l'organisation et la gestion de la comptabilité étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires. Fiduservice SA recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

La commission financière s'est réunie le 29 mars dernier pour examiner l'exercice comptable de notre commune arrêté au 31.12.2016. C'est avec plaisir qu'elle fait part du résultat de son analyse :

- En premier lieu elle souhaite remercier et féliciter la boursière communale pour l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que pour les commentaires y relatifs.
- Le compte de fonctionnement dégage un bénéfice brut, avant amortissements et réserves de Fr. 1'377'276.70.
- Le Conseil Communal a décidé de procéder à des amortissements supplémentaires pour Fr. 939'697.50 et de créer une réserve pour l'agrandissement et la rénovation de la salle polyvalente pour Fr. 300'000.-. Le solde, soit Fr. 137'579.22 représente le bénéfice net de l'exercice 2016.

Dans le détail, la commission financière a relevé notamment quelques points suivants :

- Poste 650.436.00 « Produit des titres de transports » : elle se réjouit de constater que la vente des cartes journalières des CFF est bénéficiaire.
- Dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'environnement, afin de respecter les dispositions légales au niveau du taux de couverture (100%), la commune a dû avoir recours aux fonds de réserve respectifs, soit un montant de Fr. 29'923.88.
- Comme annoncé lors du dernier Conseil Général, un curage de la conduite à la route de Fétigny a été nécessaire, ce qui justifie les coûts supplémentaires de Fr. 13'752.25.
- Pour le poste « autres déchets », la commission financière a pris note des coûts de Fr. 31'605.30 pour l'élimination du bois et des branches.
- Au chapitre des impôts, la CF se réjouit de constater une augmentation significative des entrées de Fr. 1'036'049.70 par rapport au budget.

La situation financière de notre commune peut être qualifiée de bonne pour l'exercice comptable écoulé. La commission financière, en se basant sur le travail de révision de la fiduciaire, ainsi que sur le résultat de son examen, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver le compte de fonctionnement de l'exercice 2016 tel que présenté.

Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour sa bonne collaboration.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie M. Zwahlen et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Dominique Torche nous informe que dans sa séance de groupe, le groupe « Unité communale » a eu loisirs d'étudier le compte de fonctionnement 2016. Il n'a pas de remarques à formuler et propose d'accepter les comptes de fonctionnement 2016.

Mme Marie-Claude Borgognon nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance du compte de fonctionnement 2016 et n'a pas de questions supplémentaires. Il recommande d'accepter ce compte de fonctionnement 2016.

DATE : 26 avril 2017

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » approuve le compte de fonctionnement 2016.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie les intervenants et soumet le compte de fonctionnement 2016 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le compte de fonctionnement 2016 est accepté à l'unanimité.

3.2. Compte des investissements 2016

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat nous informe que là aussi, les documents ont été joints à la convocation. Elle nous donne quelques informations :

- Le montant total des investissements s'élève à Fr. 702'989.50 contre Fr. 1'327'000.- budgétisé soit – 53%.
- Le plus important investissement prévu est l'achat du terrain en TIG pour Fr. 1'000'000.- dont Fr. 447'854.85 de payé à ce jour.
- La dette par habitant s'élève au 31.12.2016 à Fr. 2'386.- pour 1633 habitants. En comparaison, la dette moyenne du canton (2015) s'élève à Fr. 3'075.-/habitant et la dette moyenne du district de la Broye (2015) à Fr. 3'902.-/habitant. L'endettement net de la commune au 31.12.2016 s'élève à Fr. 3'896'384.78 soit une diminution de 33,07% par rapport à 2012.

En ce qui concerne les résultats de ces 4 dernières années, Mme Currat nous informe qu'ils sont dus à :

- Un effort certain des citoyens suite à l'augmentation importante des impôts en 2013 (+10%)
- L'absence d'investissements conséquents depuis 5 ans
- Une maîtrise des coûts
- Une situation conjoncturelle favorable.

Cependant, le Conseil Communal préconise la prudence pour les prochaines années car il y aura des dépenses importantes (homes, CO, transports scolaires), des investissements sur des projets communaux tels que la salle polyvalente, et une conjoncture plus incertaine.

Pour terminer, elle nous informe qu'elle est à disposition pour tout complément d'informations.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie Mme Currat pour ces informations et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Gilles Zwahlen nous informe qu'en date du 29 mars dernier, la commission financière s'est réunie pour examiner les comptes d'investissements arrêtés au 31.12.2016. Ceux-ci représentent des charges de Fr. 854'320.20 alors que le budget prévoyait des dépenses pour Fr. 1'327'300.-.

- Le total des investissements pour les projets terminés se montent à Fr. 349'621.05 alors que le budget accordé était de Fr. 346'300.-. La commission financière relève la parfaite maîtrise des coûts, seul un dépassement de 0.96% a été comptabilisé.
- La commission financière relève que la révision générale du PAL, dont le budget est ouvert depuis 2009, est maintenant terminée. Le total des investissements s'élève à Fr.

DATE : 26 avril 2017

112'996.- pour un budget total accordé de Fr. 109'000.-. Le dépassement de charges est de 3,6%, ce qui est raisonnable.

- Concernant la route du Savua, les travaux sont terminés. Il reste à recevoir la subvention du SEn pour clôturer ces investissements (épuration et revêtement).
- Plusieurs autres projets sont toujours en cours, les commentaires dans le message sur les comptes d'investissements nous renseignent sur l'avancement des travaux de chaque poste.

La commission financière, en se basant sur le travail de révision de la fiduciaire, ainsi que sur le résultat de son examen, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver les comptes d'investissements de l'exercice 2016.

Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie M. Zwahlen pour son rapport et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Dominique Torche nous informe que le groupe « Unité communale » a eu, dans sa séance de groupe, toutes les réponses à ces questions. Il n'a pas de remarques à formuler et propose d'accepter les comptes d'investissements 2016.

M. Jacques Marquet nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » accepte les comptes d'investissements 2016.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » a pris connaissance des comptes d'investissements 2016. Il n'a pas de remarque à formuler si ce n'est une question relative à l'achat du terrain en ZIG. Il y reviendra dans les divers.

Mme la Présidente Aurélie Haenni le remercie pour ces précisions. Il remercie les intervenants et soumet les comptes d'investissements 2016 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes d'investissements 2016 sont acceptés à l'unanimité.

4. APPROBATION DU REGLEMENT SCOLAIRE

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne directement la parole à Mme Vanessa Currat pour la présentation de ce règlement.

Chacune et chacun ayant reçu le règlement avec la convocation, ce dernier ne sera pas relu entièrement. Mme Vanessa Currat donne toutefois quelques informations et précisions :

Suite à l'entrée en vigueur du règlement sur la Loi scolaire **au 1^{er} août 2016**, le règlement scolaire de la commune a été revu sur la base d'un projet type. Ce nouveau règlement abrogera notre règlement scolaire du 25 avril 2012.

Une des modifications principales est la **suppression de la commission scolaire** et la **mise en place d'un conseil des parents**.

Le but du conseil des parents est un échange d'informations et un débat des propositions entre les parents, l'établissement et la commune. Les parents doivent être majoritaires au sein de ce conseil, lequel doit se réunir au moins 2 fois/an.

DATE : 26 avril 2017

Le projet de règlement présenté ce soir a été soumis, pour examen préalable, à la Direction de l'instruction publique le 9 mars 2017. Les remarques de la DICS ont été prises en compte. Il s'agit principalement de question de forme.

Mme la Présidente Aurélie Haenni la remercie pour ces informations et donne la parole aux représentants des groupes.

Mme Géraldine Cantin nous informe que le groupe « Unité communale » a parcouru ce règlement et n'a pas de remarques à formuler. Il propose à l'assemblée de l'accepter tel que présenté.

M. Raphaël Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » approuve ce règlement scolaire.

Mme Nathalie Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » n'a pas de remarques sur ce règlement mais demande quelques explications sur la différence entre le conseil des parents et la commission loisirs-école.

Mme Vanessa Currat répond que la commission loisirs-école (CLE) s'occupe de toutes les activités récréatives extrascolaires préalablement gérées par la commission scolaire, tels que le camp de ski, les lotos, le marché de Noël. Elle assure pour ce faire la collecte de fonds nécessaires à la conduite de ces activités.

En ce qui concerne le conseil des parents, ce dernier est obligatoire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire. Vanessa nous donne quelques extraits de la loi qui détermine ce conseil des parents, notamment :

→ Chaque établissement comprend un conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), du ou de la responsable d'établissement primaire, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant.

→ Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

→ Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a d'autres questions au sujet de ce règlement.

M. Gilles Zwahlen nous informe qu'il y a une erreur à l'article 16 al. ³ de ce règlement. En effet, il fait référence à l'article 15 au sujet des tarifs alors qu'il s'agit de l'article 5.

Mme Vanessa Currat répond que le Conseil Communal a pris note de cette erreur et que le règlement sera corrigé. Avant de passer à l'approbation, elle lit l'article 16 al. ³ modifié.

« Le présent règlement et le tarif mentionné à l'article 5 sont publiés sur le site internet de la commune. Ils sont remis au ou à la responsable d'établissement et, sur demande, aux parents. »

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Aurélie Haenni soumet le règlement scolaire avec modification de l'article 16 al. ³ au vote.

DATE : 26 avril 2017

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.

5. REPRISE DU CHEMIN ART. 3307 « LA LECHERE » VESIN

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Alain Bürgy, conseiller communal en charge du dossier.

M. Alain Bürgy nous informe qu'il s'agit de la reprise du chemin de quartier, article 3307 anciennement propriété de MM. Jean-Claude et Pierre Michaud à Vesin. Ce chemin, d'une surface totale de 326 m², a été goudronné par les anciens propriétaires. La commune s'occupera de son entretien et du déneigement, ceci dès sa reprise. A noter qu'il n'y aura pas de pose d'éclairage public supplémentaire sur ce tronçon.

Mme la Présidente Aurélie Haenni le remercie pour ces explications et donne la parole aux représentants des groupes.

M. Olivier Vonlanthen nous informe que le groupe « Unité communale » accepte la reprise de ce chemin.

M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » accepte la reprise de ce chemin.

M. Claude-Alain Mast nous informe que le groupe « Parti socialiste » accepte également la reprise de ce chemin.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Aurélie Haenni soumet la reprise du chemin article 3307 « La Léchère » à Vesin au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La reprise de ce chemin est acceptée à l'unanimité.

6. ELECTION DU DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2017

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole aux représentants des groupes pour la présentation de candidat à la présidence du Conseil Général pour 2017.

M. Vincent Grandgirard nous informe que conformément au tournus sur lequel les trois groupes du Conseil Général se sont entendus au début de la législature, le groupe « Unis pour Cugy » est heureux de proposer une candidate pour la présidence du Conseil Général pour 2017. Il s'agit de Marielle Corboz, qui était conseillère communale lors de la précédente législature et qui était vice-présidente du Conseil Général durant l'année écoulée. Marielle aura à cœur de nous faire profiter de son expérience et de s'acquitter de la tâche que nous lui confierons avec compétence, doigté et, pour la deuxième année consécutive (et ça nous réjouit !), en y apportant une touche féminine....

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » soutient la candidature de Mme Marielle Corboz.

DATE : 26 avril 2017

Mme Corinne Rey nous fait part qu'à son tour, le groupe « Unité communale » soutient la candidature de Mme Marielle Corboz.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Marielle Corboz qui est élue à la présidence du Conseil Général pour l'année 2017 à l'unanimité par acclamation.**

Mme Marielle Corboz relève que d'avoir été élue au Conseil Communal lors de la précédente législature, puis maintenant au Conseil Général dont elle portera la 2^{ème} touche féminine à la présidence pendant une année, est une preuve de la confiance que les citoyens de Cugy, et les conseillers généraux en tant que leurs représentants, lui font et elle en est très honorée.

Son élection de ce soir marque enfin l'accès à la présidence du groupe « Unis pour Cugy » et met un terme, du moins elle l'espère, aux querelles qui ont émaillées la 1^{ère} législature. Elle se félicite que nous ayons retrouvé une unité communale qui nous permet et nous permettra de prendre les meilleures décisions pour notre commune dans un climat de débat serein et dans le respect des opinions et convictions de chacun.

Pour la française d'origine qu'elle est, vivant en Suisse depuis tout juste 30 ans, et naturalisée depuis maintenant 16 ans, la possibilité de s'impliquer dans le processus décisionnel de son pays d'adoption et de s'investir pleinement dans la politique au niveau fédéral, cantonal et communal reste encore aujourd'hui une source d'étonnement et de satisfaction à chaque fois qu'elle glisse son bulletin de vote dans l'enveloppe.

La démocratie est « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple », selon une citation de Lincoln.

Quel pays mieux que la Suisse peut se prévaloir d'appliquer cette maxime ?

La Suisse est le pays européen où le peuple est le plus engagé dans le processus décisionnel. Loin de cantonner le citoyen à un rôle d'électeur, mobilisé une fois tous les cinq ans comme en France pour élire ses représentants, la démocratie directe suisse lui permet de s'investir pleinement et régulièrement dans la vie politique de son pays.

Le partage du pouvoir entre le peuple et ses représentants présente plusieurs avantages. Les multiples votations alimentent de façon quasi continue des débats politiques sur tous les sujets qui importent dans les affaires de la société. L'implication constante de la population permet de déplacer les enjeux de la vie politique sur les affaires publiques, et non sur les questions de personnes.

Voilà déjà une année que nous représentons nos citoyens aux affaires communales, certains avec l'expérience d'une première législature, d'autre pour qui c'étaient la première fois. Elle se félicite du climat d'échange et de débat d'idées qui prévaut au sein de notre assemblée. Cet esprit sera utile pour aborder sereinement les défis qui nous attendent.

Elle se réjouit en tous cas de mener les prochains conseils généraux en collaboration avec le bureau, bien sûr, mais aussi vous, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, ainsi que de travailler avec le Conseil Communal.

On passe au point

7. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2017

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole aux représentants des groupes pour la présentation de candidat à la vice-présidence du Conseil Général pour 2017.

DATE : 26 avril 2017

M. Jean-Gabriel Meylan propose, pour la vice-présidence, la candidature de M. Jean-Pierre Grandgirard, pour le groupe « Parti socialiste ».

Mme Chantal Pache nous informe que le groupe « Unité communale » soutient la candidature présentée par le groupe « Parti socialiste ».

M. Vincent Grandgirard nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » soutient la candidature de M. Jean-Pierre Grandgirard.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **M. Jean-Pierre Grandgirard qui est élu à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2017 à l'unanimité par acclamation.**

M. Jean-Pierre Grandgirard relève que c'est avec plaisir et reconnaissance qu'il accepte cette élection à la vice-présidence du Conseil Général et tient à remercier l'assemblée de la confiance qui lui est faite pour occuper, si tout se déroule normalement, la charge importante de président du CG dans une année.

Il espère qu'il pourra se montrer digne de la confiance pour mener à bien les débats de notre organe législatif. Après avoir élu, l'une des plus jeunes membres de notre conseil l'année dernière, c'est maintenant au doyen que l'assemblée fait confiance. C'est là une preuve que notre démocratie fonctionne et qu'à ce niveau les couches de notre population sont bien représentées.

Il se réjouit d'occuper cette nouvelle fonction et souhaite surtout une excellente année de présidence à Mme Marielle Corboz, notre nouvelle présidente.

8. ELECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DE M. GEORGES BERGER

Etant donné que M. Georges Berger, scrutateur suppléant, a démissionné du Conseil Général, nous devons élire un membre du Conseil Général en remplacement de celui-ci. Mme la Présidente Aurélie Haenni rappelle que les scrutateurs de cette période administrative sont : MM. Raphaël Grandgirard, Manuel Pires et Dominique Torche. En tant que scrutateur suppléant, MM. Bastian Bersier, Jacques Marguet et Georges Berger qui est à remplacer ce soir. Il avait été décidé lors de la séance de constitution du Conseil Général, que si un scrutateur est manquant, il est remplacé par un scrutateur de son groupe. Par conséquent le groupe « Parti socialiste » doit présenter un candidat. Il passe la parole au groupe « Parti socialiste ».

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » propose comme scrutateur suppléant M. Claude-Alain Mast comme scrutateur suppléant en remplacement de M. Georges Berger.

Mme Justine Fontana nous informe que le groupe « Unité communale » soutient la candidature de M. Claude-Alain Mast au poste de scrutateur suppléant.

M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » soutient la candidature de M. Claude-Alain Mast.

Mme la Présidente Aurélie Haenni les remercie et demande s'il y a d'autres propositions ?

Ceci n'étant pas le cas, on passe à l'élection de M. Claude-Alain Mast comme scrutateur suppléant. Ce dernier est élu à l'unanimité par acclamation.

DATE : 26 avril 2017

9. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. le Syndic.

M. Alexandre Vonlanthen félicite, au nom du Conseil Communal, Mme Marielle Corboz pour sa nomination à la présidence du Conseil Général pour l'année à venir et M. Jean-Pierre Grandgirard qui accède à la vice-présidence. Il remercie également Mme Aurélie Haenni pour avoir mené les débats, avec des mains de maître, durant une année et se fait un plaisir de lui remettre un petit cadeau.

Il nous donne quelques informations :

→ Poste : cela fait maintenant une dizaine d'année que la poste de Cugy est en sursis. Des discussions ont eu lieu en mars 2016 avec la poste qui nous a signifié la fin du bureau de poste tel qu'on le connaît actuellement à Cugy. Le Conseil Communal a fait part de son mécontentement et les discussions n'ont pas été tendres. Après analyse et réflexions durant une année, le Conseil Communal a rencontré une nouvelle fois la poste en ce début d'année afin de discuter de l'avenir de notre poste. Il fallait trouver une solution stratégique, soit se battre pour un service minimal d'une poste à domicile ou opter pour une agence postale pour nos citoyens à Cugy. La réflexion s'est faite en rapport avec l'administration communale et avec l'agrandissement de la salle et des nouveaux bureaux de l'administration pour pouvoir peut-être accueillir cette agence postale dans les locaux de l'administration. Le Conseil Communal a contacté la poste pour leur exposer notre proposition et la Poste nous a donné son feu vert pour qu'on puisse étudier cette solution et obtenir un crédit d'investissement pour le projet de l'administration. La poste serait dès lors maintenue jusqu'au 30 juin 2020. L'agence postale fournit les prestations suivantes : dépôt et retrait des lettres et colis ainsi que les recommandés, retrait d'argent d'un minimum de Fr. 50.- et maximum Fr. 500.-, paiements uniquement par carte de crédit. Cependant les retraits d'acte de poursuite ne pourront pas se faire à l'agence postale de Cugy. M. le Syndic précise que nous avons le consentement de l'administration qui est la première concernée et relève que la proposition vient de l'administration elle-même. L'administration est allée visiter la commune de Grandcour qui a cette agence postale dans leur administration et cette dernière nous a réconfortés dans cette idée qui d'après eux fonctionne bien et les habitants en sont satisfaits et apprécient ce service. Le fait que ce soit l'administration qui offre ce service fait qu'il y a une discrétion assurée pour les citoyennes et citoyens de la commune. Des informations plus détaillées seront données en cours d'année, voir l'année prochaine, selon l'avancement des discussions. Il était important que cette information soit donnée ce soir car dès demain un tout ménage sera adressé aux citoyens de la commune par la poste.

→ ASIC : suite à un article paru dans la Liberté, dans le courrier des lecteurs, un citoyen de notre commune a interpellé les communes membres de l'ASIC suite à l'augmentation des vols militaires suite à la fermeture de l'aérodrome de Sion. Il d'agit d'environ 1500 mouvements de plus par année sur l'aérodrome de Payerne. M. le Syndic répond que l'augmentation de ces mouvements ne dépasse pas les quotas annuels qui ont été votés. Ce quota a été voté dans un plan sectoriel militaire, qui a été discuté et négocié durant environ 15 ans, et a été fixé dans ce dernier. Ce plan s'appelle un calendrier du bruit et les mouvements sont déterminés en fonction du bruit. Le quota est de 11000 mouvements jet par année, soit 7700 mouvements FA18 et 3300 mouvements Tygers. Ce cadastre est en fonction maintenant et ne va pas changer. Si tel devait être le cas, vous en serez informés comme toute la population. Concernant l'article paru dans la

DATE : 26 avril 2017

presse et suite à une séance du groupe de contact, les députés broyards ont tous signés une lettre à l'attention du Conseiller d'Etat Fribourgeois pour se faire entendre à Berne afin qu'on n'ait pas seulement les nuisances mais aussi des places de travail en plus. Pas des places de travail au niveau des vols mais des places au niveau de la Ruag car sur la centaine de places de travail en Suisse il n'y en a seulement 5 à Payerne et le but est d'avoir plus de places et pas seulement les nuisances.

→ Pour terminer, il nous annonce le vernissage du CO et que notre commune a atteint officiellement les 1700 habitants en ce début de mois.

M. Alain Bürgy nous informe que les travaux des deux passages à niveau CFF auront lieu du 23 août au 14 septembre 2017. Plus précisément Rte de Bussy du 28 août au 7 septembre et Rte de la Cour du 7 septembre au 12 septembre 2017. Nous n'avons pas plus d'informations à ce sujet. Une séance doit avoir lieu avec les CFF à ce sujet. Des panneaux seront posés en prévision de ces travaux.

M. Bürgy nous informe que nous avons reçu un courrier du Service des Ponts et Chaussées nous informant qu'il est possible qu'ils vont refaire, en 2018, le tapis de la route cantonale qui traverse Cugy ainsi que l'axe Montet-Vesin. Le Conseil Communal a également passé commande des travaux pour La Léchère, Grange-des-Bois, remplacement de différentes grilles Rte du Sécheron, la patte d'oie au bout du chemin AF Cugy-Vesin, remblayage du chemin le long de la Petite-Glâne, réfection d'une grille au bout du chemin de la ZA Le Verney ainsi que divers petits travaux.

Mme Vanessa Currat nous informe que notre AES a eu un contrôle du SEJ en février et tout s'est bien passé. Elle nous donne les conclusions du questionnaire relatif à l'AES, envoyé aux familles en février 2017. Sur 142 questionnaires envoyés, le taux de réponse a été de 41,59%. Le nombre total d'enfants (préscolaire et primaire) s'élève à 99. Notre AES répond à un besoin et les retours sont positifs tant sur notre structure que son personnel. La situation actuelle est un soutien familial important pour la garde des enfants ce qui risque d'évoluer avec les nouvelles constructions. Nous avons peu de demandes pour un accueil plus flexible et pour les tranches plus jeunes : 0-4 ans. Nous avons également un potentiel de demandes pour 22 préscolaires. Il faut également relever que le taux d'activité pour les couples est assez élevé et il y a peu de familles monoparentales ce qui fait qu'il y a peu de recours aux subventions.

Elle nous donne quelques informations sur le camp de ski et la commission loisirs-école : afin de rassurer tout le monde, il y aura bien un camp de ski l'année prochaine. Pour revenir sur une question soulevée sur la participation de la commune au camp de ski, pour rappel, il y a 3 ans le conseil communal a décidé d'intégrer la caisse du cercle scolaire dans les comptes communaux et de ce fait, ne plus donner la participation de Fr. 80.- par élève. La décision a été réitérée cette année auprès de la commission et le conseil communal s'est engagé à redonner le montant de Fr. 80.- par élève dès lors que la fortune de ce compte tombera sous le seuil de Fr. 25'000.-, montant correspondant au coût d'un camp de ski. D'autre part, suite au départ de 3 membres de la commission, deux nouveaux membres vont nous rejoindre Aline Berchier et Caroline Grognuz. Vanessa remercie les membres qui ont participé à la mise en place de la commission et se réjouit d'accueillir les nouveaux membres. Elle relève que le conseil communal a été agréablement surpris de toutes les personnes qui se sont proposées pour faire partie de cette commission et il les remercie chaleureusement.

Pour terminer, elle invite toutes les personnes à venir au loto des écoles qui aura lieu samedi prochain 29 avril.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques brèves informations sur le projet du CO. Le concours d'architecture a eu lieu et le lauréat a été déterminé avec un excellent projet à la clé. Il y a eu 66 projets déposés pour ce concours et il y avait une très grande variété de

DATE : 26 avril 2017

projets. Chacune et chacun a pu le constater lors du vernissage et de l'exposition publique. Il relève que le vernissage a réuni 200 personnes et l'ouverture au public a accueilli plus de 340 personnes. Il nous présente plusieurs planches du projet qui seront visibles sur le site internet de notre commune. Pour la suite, une première séance de la commission de bâtisse est déjà agendée à la semaine prochaine, le planning devra être validé, le but de ce dernier étant de mettre ce CO en fonction à la rentrée 2020. Le but est ambitieux et le planning est assez serré. Le CO espère qu'il n'y aura pas de retard ou problème durant la procédure. Le but est un début de construction en octobre 2018. Concernant le devis, une votation d'un crédit d'investissement complet sera prévue en juillet 2018. Il rappelle que c'est l'Association des communes du CO qui se déterminera à ce sujet. Les points qui touchent la commune seront discutés tout prochainement entre le comité du CO et le Conseil Communal.

En réponse à la question de M. le conseiller général Vincent Grandgirard dans les divers de la séance du Conseil Général du 14 décembre 2016, quant au fait à créer ou remettre sur pied une commission du CO. Le Conseil Communal a bien réfléchi à ce point et au final, il estime pas nécessaire de créer une commission pour ce CO. Selon le Conseil, ce serait un doublon et le mandat pour cette commission est assez difficile à déterminer. Le Conseil Communal propose de faire une séance d'informations au Conseil Général et également à la population ; il y aura également des informations régulières qui seront transmises sur le sujet, notamment à chaque séance du Conseil Général. Les informations seront également transmises aux citoyens par le biais du Lien et du site internet et également par des séances d'informations publiques à chaque étape clé du projet. Il relève qu'il y avait une commission du CO qui a fonctionné lors de la précédente législature dont le mandat était la prise de connaissance du dossier avant de déterminer si le CO pouvait se faire à Cugy ou pas. L'analyse de la faisabilité et l'analyse des synergies, chose qui a été faite et réglée. Le planning du maître d'ouvrage est serré et selon le Conseil Communal, de créer cette commission serait un échelon supplémentaire et provoquerait un certain manque de réactivité. C'est pourquoi le Conseil Communal propose de ne pas créer de commission, il relève que nous n'y sommes pas contre mais n'en voyons pas l'intérêt.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le Conseil Communal propose une présentation de l'avancement de l'étude de la salle polyvalente ainsi que la planification prévue. Pour cela, il salue MM. Clerc et Macheret, architectes, et leur donne la parole.

M. Alexandre Clerc nous informe qu'il trouvait important de présenter l'avancement du projet qui a débuté il y a environ 3 mois. Le plus important était de mesurer l'état du bâtiment existant afin de pouvoir déterminer les interventions sur ce dernier. Il nous donne en détail l'état actuel du bâtiment, ses qualités et ses défauts, et nous présente l'avant-projet du groupe d'étude de la commission. La suite étant de nous présenter en juillet l'avancement de cette étude ainsi qu'un devis estimatif permettant de se rendre compte de l'ampleur des investissements pour ce projet. Des informations détaillées de l'état du bâtiment et le projet futur nous sont présentées au moyen de slides, cette présentation sera disponible sur le site internet de la commune à l'issue de cette assemblée.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie le Conseil Communal, le bureau Clerc pour les informations données.

Elle ouvre la discussion dans les informations communales.

M. Laurent Overney demande, au niveau de la salle, s'il y a de l'amiante dans le sol.

M. Clerc répond que non.

M. Pierre-Alain Maendly demande où sont prévus les accès aux locaux ?

M. Clerc répond qu'on accèdera du côté des abris.

DATE : 26 avril 2017

M. Olivier Vonlanthen constate que la cuisine se trouve à l'étage ; qu'advient-il de la cuisine actuelle située au sous-sol ?

M. Clerc répond qu'il y aura le local technique et l'accès aux locaux depuis les abris.

M. Christian Molleyres demande où sont prévues les sorties de secours ?

M. Clerc répond qu'elles sont prévues à différents endroits de la salle ; il nous les montre sur plans.

Mme Valérie Burton demande ce que la commune compte faire avec les anciens locaux de l'administration communale. Est-ce qu'ils seront disponibles pour les sociétés pour des comités par exemple ?

M. Alexandre Vonlanthen répond que les locaux vont être gardés. Quant à leur future utilisation, le conseil communal n'en a pas encore discuté.

La parole n'étant plus demandée, on passe au point

10. DIVERS

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole aux conseillers généraux.

M. Vincent Grandgirard revient sur la commission du CO : le Conseil Communal ayant décidé de ne pas instaurer une telle commission, c'est sa décision et elle doit être respectée. Lors de la séance du 14 décembre passé, le Conseil Général avait évoqué la possibilité de proposer en lieu et place une commission du Conseil Général, mais ça n'aurait guère de sens. En effet, sans la légitimation de l'exécutif communal, cette commission se retrouverait bien dépourvue pour remplir sa mission... En réponse à la décision de l'exécutif, les présidents des trois groupes du Conseil Général ont imaginé élaborer, avec tous les conseillers généraux intéressés, une liste de questions se rapportant aux préoccupations des habitants de Cugy. Cette liste serait adressée au Conseil Communal, qui pourrait de cette façon faire entendre la voix de ses citoyens auprès des organes concernés. A titre d'exemples, ces questions pourraient porter sur les transports (piétons, bus, deux-roues, automobiles, places de parc, etc.) ou sur les synergies (terrains de sport, salles de sport du CO, salle polyvalente – aula, bibliothèque, accueil extrascolaire, utilisation d'autres salles par les sociétés villageoises [p. ex. musique], etc.). Affaire à suivre donc...

Au sujet du règlement du Conseil Général, il souhaite profiter de l'occasion pour nous donner des nouvelles du règlement du Conseil Général. La commission ad hoc, qui est composée de Chantal Pache, Tatiana Veth, Jean-Gabriel Meylan et lui-même, s'est réunie six fois. Sur la base de règlements existants (notamment ceux de Rue, Vuadens, Belfaux et Attalens), en se référant à de nombreuses lois et ordonnances cantonales et à l'issue de discussions parfois intenses, elle a rédigé un projet de règlement. La commission se réunira la semaine prochaine, le 4 mai, pour en faire une relecture complète. Leur intention est de le soumettre au Conseil Général lors de la séance du 27 septembre 2017.

M. Claude-Alain Mast tient à rendre attentif le Conseil Communal, faisant partie de la grande maison, sur l'agence postale, à savoir qu'il faut prévoir des locaux relativement grands pour accueillir tous les envois à viser, cela correspond à tous les colis que les gens n'ont pas reçus du fait qu'ils n'étaient pas à la maison. D'autre part il faudra prévoir une ouverture le samedi matin et de plus les bureaux ne pourront plus être fermés entre Noël et Nouvel-An.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'en ce qui concerne les colis, le conseil communal y a pensé et sait la place qu'il faut prévoir. Concernant l'ouverture du samedi matin, selon la poste, l'agence postale doit être ouverte 5 jours par semaine, l'ouverture du samedi n'est

DATE : 26 avril 2017

pas obligatoire, et en ce qui concerne Noël et Nouvel-An, l'agence restera bien entendu ouverte sauf les jours fériés.

M. Jean-Gabriel Meylan revient sur le CO et félicite le choix du projet. Dans le cadre de la mise à disposition des terrains pour le CO prévue dans le cadre de la convention, Fr. 1'000'000.- ont été libérés et provisionnés pour cette occasion. L'achat pour Fr. 447'854.85 de terrain à l'heure actuelle permet au futur CO soit dans la forme initiale, soit dans la forme secondaire de couvrir les besoins inhérents à sa construction. Le terrain actuellement en zone d'intérêt général est soumis à une réglementation stricte et ne peut donc péjorer la future construction. Le groupe « Parti socialiste » demande dès lors que ce montant soit sorti des investissements assujettis à la construction du CO mais soit provisionné dans un autre compte lié à des dépenses futures. Si tel n'est pas possible, il demande que des explications soient fournies.

M. Bernard Grandgirard répond que la question est pertinente et il est vrai que les besoins du CO étaient de 20'000 m², surface qui a été prévue et réservée à cet effet. Les derniers m² seraient la bande qui sépare la zone résidentielle actuelle construite du futur site du CO qui a été prévue et qui est en zone d'intérêt général. Cette zone d'intérêt général est une obligation de la commune de l'acheter sinon à terme elle reviendrait à son état d'origine, c'est-à-dire en zone agricole. Dès le moment où elle a été prévue en zone d'intérêt général, c'est une obligation à terme d'être rachetée par la commune. Actuellement cette négociation a été mise en standby pour des questions de priorité et ce n'est pas une urgence de l'acheter, on en convient bien, mais on doit avoir une vision à long terme et on ne sait pas quels seront les besoins de la commune à relativement brève échéance. Il est possible qu'un jour ou l'autre on ait besoin de ce terrain. Le Conseil Communal se prononcera sur la proposition de reporter ce montant d'investissement mais à chaud, cette surface devrait être rachetée par la commune.

M. Meylan relève qu'il peut admettre le fait que ce terrain en zone d'intérêt général reviendrait en zone agricole, simplement son vœu soit qu'il n'y ait pas de précipitation par rapport à la dépense de ce montant. Qu'on investisse ou provisionne sous la notion de CO, pourquoi pas, qu'on le mette dans les réserves, pourquoi pas, mais pas qu'on engage une surface qui ne serait pas nécessaire.

M. Raphaël Grandgirard nous informe, que comme demandé lors de la dernière séance du bureau, au nom de son groupe « Unis pour Cugy », il souhaiterait avoir plus de précisions sur les informations communales qui sont communiquées lors des séances du Conseil Général. Sous les informations communales, ils souhaiteraient que les infos déjà connues soient mentionnées afin qu'elles puissent être discutées au sein des groupes et on éviterait de longues discussions sur certains sujets.

M. Alexandre Vonlanthen répond que les informations communales ont pour but d'informer et non de créer un débat. De donner la meilleure information plutôt que de donner quelques bribes d'informations. Les informations communales qui seront données sont définies le lundi précédent la séance du Conseil Général. Il est donc difficile de mettre un mois avant, sur papier, car des informations seront mûres d'ici-là et d'autres qui devront attendre. Le but étant d'avoir une information réfléchie à donner. Pour les informations connues, elles sont, dans la mesure de l'importance, mentionnée dans le message comme ce soir, l'information donnée par M. Clerc.

Mme la Présidente précise que les groupes souhaiteraient que les informations communales soient listées afin d'éviter qu'on réponde, durant la séance, que cette question sera traitée dans les informations communales.

M. Laurent Overney revient sur les propos de M. le Syndic au sujet des vols militaires. Il constate depuis plusieurs années qu'il y a des différences entre les pilotes et leur façon de voler. Il souhaite que le Conseil Communal, s'il a des discussions avec les autorités, puisse

DATE : 26 avril 2017

leur rapporter cette information afin qu'ils admettent une fois pour toutes qu'il y a des vols qui ne posent aucun problème et une heure après nous avons les vitres qui tremblent. C'est donc le pilote qui fait la différence et il n'est pas le seul à Cugy et dans les autres villages à penser la même chose.

Il se permet de nous présenter quelques photos du chemin forestier qui traverse la partie haute de la forêt communale des Esserts. Le 5 février, une couche de neige mouillée a recouvert la région. Le jour suivant, c'est la pluie qui a pris le relais rendant les chemins et les sols gorgés d'eau. C'est durant ces journées de pluie que des travaux de débardage ont été effectués alors que la météo annonçait une embellie pour la fin de la semaine. On peut voir sur ces photos les dégâts causés par les chaînes à crampons des machines utilisées pour ces travaux sans compter les effets sur le sol forestier. Il ne condamne pas l'utilisation d'engins lourds en forêt mais demande au responsable de surveiller au plus près les travaux sur notre territoire afin d'éviter ce genre de dégâts. Il y a quelques années lorsque le groupement forestier envisageait l'achat du premier tracteur, l'argument principal était le fait de ne plus dépendre du privé et de pouvoir travailler dans des conditions optimales. Rien ne poussait à l'urgence pour ces travaux, lesquels pouvaient attendre des jours meilleurs. Il est persuadé que l'on peut exploiter nos forêts en respectant le sol et les chemins et il nous invite à tout mettre en œuvre pour le faire.

M. Marc Fontaine lui répond qu'il faut savoir, lorsqu'on fait des travaux en forêt, les machines sont plus lourdes et adaptées à faire des travaux dans la forêt et en la circonstance, on ne va pas à la fin de chaque journée remettre en état et en ce qui concerne la forêt des Esserts, si vous y allez maintenant, vous constaterez que le chemin a été remis en état et il le sera une nouvelle fois au printemps. Il faut savoir que les travaux sont parfois planifiés et qu'ils doivent être faits à un tel moment et dans cette circonstance le terrain a été parfaitement remis en état. Il faut aussi savoir qu'il n'y a pas seulement les travaux mais également d'autres éléments qui endommagent nos chemins.

M. Laurent Overney précise que ce n'est pas seulement en remettant un peu de terre que le chemin va être remis en état. Les sols forestiers sont les seuls sols qui sont encore en l'état original. On nous interdit de circuler en voiture et autres engins en forêt et on y circule avec des engins plus lourds dans des conditions qui ne le permettent pas. On retrouve la même situation en agriculture et si un agriculteur se fait pincer, il peut avoir une réduction sur ses paiements directs.

M. Olivier Vonlanthen prend la parole au sujet de la route de la Grange-des-Bois ; il y a une prolifération de cailloux qui poussent en bordure des terrains situés le long de la route et qui sont dangereux sur les croisements et les bandes herbeuses. Il pense qu'il doit y avoir un propriétaire qui sème des cailloux volontairement pour qu'on ne roule pas sur ses plates-bandes. D'après ses informations, ces plates-bandes sont communales et il estime que ce n'est pas normal qu'une personne, pour éviter que les voitures ne roulent juste devant chez lui, sème des cailloux et des gros cailloux. Plusieurs personnes, dont certaines habitant la Grange-des-Bois, lui en ont parlé et ont eu même des pneus crevés en passant à cet endroit-là. Il a appris que la commune est en train de regarder ce sujet-là et lui demande de faire accélérer les choses.

M. Alain Bürgy relève qu'en effet, ces bandes sont communales et le conseil communal est intervenu pour ce problème.

M. Guido Flammer nous fait part du bruit entendu pour la construction d'un stand de tir souterrain ; est-ce qu'il y a quelque chose de concret à ce sujet ?

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'il n'y a rien de concret pour l'instant. Ce projet est en discussion.

DATE : 26 avril 2017

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Aurélie Haenni nous informe que la séance du Conseil Général du 5 juillet est maintenue. Les sujets du CO, de la déchetterie et apparemment de la salle polyvalente seront évoqués lors de cette séance.

Avant de passer la parole à M. Pierre-André Arm, directeur de la Coreb, elle nous annonce que le verre de l'amitié qui suivra est offert par le comité de la fête des musiques. Elle rappelle que cette fête se déroulera à Cugy cette année du 24 au 28 mai 2017.

Elle remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été témoignée pendant cette année durant laquelle elle a eu plaisir à mener les débats. Elle remercie ses collègues du bureau, l'administration communale qui est d'une aide très précieuse, et clôt ce Conseil Général.

Elle invite toutes les personnes à rester assis pour la présentation de M. Pierre-André Arm qui se fait un plaisir et un honneur de nous présenter la Coreb et ses activités.

La séance est levée, il est 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Aurélie Haenni

Sylvia Bersier